

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) Objet

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-dessous concernent les droits et obligations de l'entreprise "GEBEL ESPACES VERTS", immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 494 207 236 00014, représentée par Jean-Rémi GEBEL et Laurent GAUTHIER, 41 bis rue Ferdinand Gauthier 69720 SAINT LAURENT DE MURE et de son client, dans le cadre de son activité d'aménagement paysager.

2) Application et acceptation

Toute prestation réalisée par "GEBEL ESPACES VERTS" implique l'adhésion sans condition de réserve aux CGV par le client sauf accord écrit des 2 parties. Les CGV peuvent être consultées à tout moment sur le site internet <http://www.gebelespacesverts.com>. "GEBEL ESPACES VERTS" se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV en en mentionnant la date d'application. La date de réception du devis servira alors de date de référence pour la prise en compte des CGV applicables.

3) Devis

Toute prestation est précédée d'un devis gratuit envoyé au client par mail, fax, courrier ou remis en main propre. Les prix stipulés sur les devis sont garantis pendant 6 mois pour tous nos travaux. Le prix des marchandises peut cependant évoluer en fonction de l'augmentation ou de la baisse éventuelle due à nos fournisseurs. Un nouveau devis sera alors proposé.

Le devis n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits et s'entend pour l'exécution des travaux décrits dans des conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues ou par mesure de sécurité. Il n'inclut pas les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété, qui restent sous la seule responsabilité du client.

4) Commandes

Toute commande est validée par la transmission par courrier, fax ou mail (par numérisation) du devis accepté, avec signature et mention "Bon pour accord" à l'emplacement réservé à cet effet ainsi que par l'apposition du cachet commercial pour les professionnels.

Le devis devient alors bon de commande et un acompte de 30 % de la commande est demandé dès l'entame du chantier.

5) Délais et conditions de réalisation

Nos délais sont convenus en accord avec le client à l'acceptation du devis. En cas de délais allongés pour quelque motif que ce soit, le client en sera informé au plus tôt. Ce retard ne pourra pas donner lieu à des indemnités ou à l'annulation de la commande.

Si cela apparaît nécessaire, avant l'exécution des travaux, le client s'engage à remettre à l'entreprise les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le client, la responsabilité de l'entreprise ne pourra en aucun cas être engagée.

6) Modalités de règlement

Les modalités de règlement sont définies lors de la signature du devis. D'une façon générale, la facture est présentée à la fin du chantier pour les travaux ponctuels et de façon mensuelle ou trimestrielle pour les travaux d'entretien sous contrat.

Le paiement est à effectuer dans un délai de 10 jours après émission de la facture par virement bancaire ou chèque (à l'ordre de :Gebel Espaces Verts).

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Toute annulation de commande après acceptation du devis entraînera la perte de l'acompte pour le client.

7) Retard de paiement et indemnité pour frais de recouvrement

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et correspondent à cinq fois le taux d'intérêt légal.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de non-paiement d'une facture, "GEBEL ESPACES VERTS" se réserve le droit d'interrompre les travaux en cours ou de ne pas accepter de nouvelle commande.

8) Réserve de propriété

"GEBEL ESPACES VERTS" conserve la propriété des fournitures jusqu'au paiement complet du prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc.) relatifs aux dites fournitures sont cependant transférées au client dès leur livraison.

9) Garanties

Les végétaux plantés par nos soins bénéficient d'une garantie de reprise pendant un an à compter de la date de plantation et sous condition d'un entretien correctement effectué par le client. Le remplacement des végétaux morts ne prolonge en aucun cas la garantie. Nos végétaux ne sont pas garantis contre le vandalisme, la grêle ou tout autre détérioration. Les végétaux fournis par le client sont exclus de cette garantie.

Les gazons semés à l'automne sont garantis de reprise et de bonne levée. Les gazons semés au printemps ne sont pas garantis hormis si le terrain présente un système d'arrosage automatique.

L'installation d'un système d'arrosage automatique est garanti durant un an pièces et main d'œuvre. Toute modification apportée à l'installation par toute autre personne que l'installateur rendra cette garantie caduque.

10) Assurance et responsabilité

"GEBEL ESPACES VERTS" est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle par le contrat n° 40221823E/0029 souscrit auprès de Groupama.

Néanmoins, il se peut que, lors d'abattage d'arbres, les pelouses soient endommagées par la chute des branches ou le passage de nos engins. Ceci ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque demande de réparation. Nous nous efforçons toujours de minimiser ces dégradations indépendantes de notre volonté.

Pour tout dégât causé aux réseaux enterrés ou ouvrages non ou mal signalés par le client, la responsabilité "GEBEL ESPACES VERTS" ne pourra en aucun cas être engagée.

11) Cas de force majeure

En cas de force majeure (telle que décrite dans l'article 1148 du Code Civil), "GEBEL ESPACES VERTS" ne peut être tenue pour responsable d'un retard ou d'une non-exécution d'une prestation.

12) Utilisation des images

Sauf avis contraire spécifié par écrit avant le paiement total de la facture, le client autorise "GEBEL ESPACES VERTS" à utiliser gracieusement les photos des réalisations effectuées au cours du chantier sur son site internet ou sur tous supports de communication, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contrepartie, ni poursuite judiciaire.

13) Litige

À défaut de résolution amiable, le litige est soumis au droit français et sera porté devant le Tribunal de Commerce de Lyon.